



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc Longchamps, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval, est venu demander au conseil d'administration si l'Agence de la santé et des services sociaux (l'Agence) de Laval pouvait promettre de s'engager à reconnaître le comité régional sur les organismes communautaires (CROC) comme instance intégrante du réseau lorsque se fera la fusion des établissements de la région en un centre intégré de santé et de services sociaux advenant l'adoption du projet de loi 10.

Monsieur Claude Desjardins, président-directeur général de l'Agence de Laval, a expliqué à M. Longchamps que l'Agence allait honorer son engagement envers le CROC tant et aussi longtemps qu'elle allait exister, ne pouvant toutefois rien promettre pour la suite des choses, après le 1<sup>er</sup> avril 2015, si le projet de loi 10 est adopté.

## **INTÉRIM À LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit prolongé le mandat du Dr Éric Goyer jusqu'au 19 janvier 2015 au poste de directeur régional de santé publique par intérim de l'Agence de Laval. Il a également accepté que le Dr Horacio Arruda, directeur national de santé publique, soit nommé à titre de directeur régional intérimaire de santé publique à l'Agence de Laval à compter du 19 janvier 2015, lequel sera assisté par le Dr Claude Prévost, adjoint médical à la DRSP. Enfin, les membres ont accepté que soit mandaté le PDG de l'Agence de Laval afin qu'il convienne avec le Dr Claude Prévost des modalités administratives relatives à l'exercice de cette fonction.

## **MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit allouée une somme maximale de 400 875 \$ au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval afin de maintenir l'accès aux consultations spécialisées.

### **CAPACITÉ D'ACCUEIL – FONCTIONNEMENT RELIÉ AU TROISIÈME TOMODENSITOMÈTRE**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué un montant récurrent maximal de 777 394 \$ à compter de l'exercice financier de 2015-2016 afin d'augmenter l'accès aux examens de tomodensitométrie.

### **CAPACITÉ D'ACCUEIL – FONCTIONNEMENT RELIÉ À L'HÉMODIALYSE**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit alloué au CSSS de Laval un montant récurrent maximal de 342 879 \$ pour l'exercice financier 2014-2015, annualisé à 2 009 673 \$, afin d'augmenter l'accès aux traitements d'hémodialyse.

### **CAPACITÉ D'ACCUEIL – FONCTIONNEMENT RELIÉ À LA PATHOLOGIE**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué au CSSS de Laval un montant récurrent maximal de 421 930 \$ à partir de l'exercice financier 2015-2016 afin de permettre à l'établissement de régulariser la situation actuelle reliée à l'augmentation de la volumétrie ainsi que de se conformer aux normes de qualité et d'accessibilité.

### **BLITZ EN ENDOSCOPIE**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit alloué un montant non récurrent maximal de 334 068 \$ au CSSS de Laval pour l'exercice financier 2014-2015 pour effectuer un blitz afin de diminuer les délais d'attente pour les examens d'endoscopie.

### **DÉVELOPPEMENT DES GMF RÉSEAU ET DES GMF RÉSEAU PLUS**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué au CSSS de Laval, à titre de fiduciaire régional, un montant maximal récurrent de 509 900 \$ en base annuelle, à partir de 2015-2016, afin de soutenir le développement des GMF réseau et des GMF réseau plus qui sera attribuée par le MSSS en fonction du cadre de référence ministériel qui sera développé.

### **UTILISATION DU SOLDE DE FONDS RÉGIONAL GMF**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit alloué au CSSS de Laval un montant non récurrent de 700 000 \$ pour les années 2014-2015 et 2015-2016 pour la mise en place de ressources professionnelles cliniques en soutien aux médecins de famille exerçant dans les quatre GMF qui n'avaient pas une telle offre de service :

- GMF Médi-Centre Chomedey
- GMF Boisés-Jolibourg
- GMF Boulevard de l'Avenir
- GMF Polyclinique Fabreville

## RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICE DANS LES CHSLD PRIVÉS NON CONVENTIONNÉS

Le conseil d'administration a accepté que soit alloué, à compter de l'exercice financier 2015-2016, un montant annuel récurrent de 581 511 \$ pour la durée des contrats afin d'assurer l'écart de l'augmentation du *per diem* qui passe de 165,66 \$ à 175,68 \$ pour l'achat de 164 lits d'hébergement permanents. Ce montant inclut l'indexation qui sera prescrite par le MSSS à chaque exercice financier.

Les membres ont également donné leur accord pour que soit alloué, à compter de l'exercice financier 2015-2016, un montant annuel récurrent de 179 708 \$ afin de mettre en place 2,25 ETC infirmières techniciennes avec remplacement et 11 % de prime de nuit, s'il y a lieu, dans le but d'assurer une présence infirmière 24/7 dans les CHSLD.

## PROJET DE BONIFICATION DU CONTINUUM RÉSIDENTIEL DE LA CLIENTÈLE DI-TSA

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit alloué au CRDITED de Laval un montant maximal non récurrent de 159 953 \$ pour l'année 2014-2015 pour répondre à des besoins identifiés par l'établissement et un montant maximal récurrent de 639 813 \$ à compter de 2015-2016 pour la création de 13 places en ressources résidentielles ou milieux de vie.

## PROJET D'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE AMBULATOIRE DE RÉADAPTATION DESTINÉE AUX ENFANTS AYANT UNE DÉFICIENCE DU LANGAGE OU UNE DÉFICIENCE MOTRICE

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué un montant maximal récurrent de 189 663 \$ pour l'année 2014-2015, annualisé à 758 650 \$ à l'Hôpital juif de réadaptation selon la répartition suivante :

<b>Programme de pédiatrie – déficience du langage</b>		
Titre d'emploi	Nombre ETC	Montant alloué (base annuelle)
Orthophoniste	2,0	134 200 \$
Éducateur spécialisé – TRP	2,0	111 232 \$
Heures ergothérapeute, psychoéducateur et service social	1,0	68 783 \$
Orthophoniste, ergothérapeute, psychoéducateur, service social, etc.	4,0	275 132 \$
<b>Sous-total</b>		<b>589 347 \$</b>
<b>Programme de pédiatrie – déficience motrice</b>		
Physiothérapeute	1,0	68 438 \$
Ergothérapeute	1,0	68 783 \$
Technicien pour programmation – réadaptation	0,2	10 400 \$
Soutien aux services	0,5	21 682 \$
<b>Sous-total</b>		<b>169 303 \$</b>
<b>Total</b>		<b>758 650 \$</b>

## **VINGT LITS D'HÉBERGEMENT EN ENTENTES DE SERVICE DANS LES CHSLD PRIVÉS NON CONVENTIONNÉS**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué au CSSS de Laval un montant maximal non récurrent de 961 848 \$ pour l'achat de 20 lits temporaires en entente de service en CHSLD privés, et ce, pour une durée de 9 mois sur la base d'un *per diem* de 175,68 \$.

## **RÉSORPTION DE LA LISTE D'ATTENTE À L'ÉVALUATION DES SIGNAGLEMENTS**

Les membres ont accepté que soit alloué un montant non récurrent de 450 000 \$ au Centre jeunesse de Laval pour la résorption de la liste d'attente à l'évaluation des signalements et réparti comme suit :

- Un montant non récurrent de 225 000 \$ pour l'année 2014-2015.
- Un montant non récurrent de 225 000 \$ pour l'année 2015-2016.

## **BUDGET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

Le conseil d'administration a accepté que soit alloué au Centre jeunesse de Laval, à titre de mandataire, un montant non récurrent de 48 959 \$ afin d'offrir des activités régionales de développement aux cadres. À la suite de la récupération de ce montant, les membres ont donné leur accord afin qu'il soit alloué au fonds de développement régional du personnel d'encadrement.

Ils ont également accepté que soit allouée une somme non récurrente de 239 575 \$ à l'ensemble des établissements au prorata du nombre de cadres en date du 31 mars 2013.

## **MESURE TRANSITOIRE NON RÉCURRENTTE 2015-2016 – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Les membres ont donné leur accord pour que soit allouée une somme maximale non récurrente de 7 000 000 \$, pour l'exercice 2015-2016, au CSSS de Laval, à titre de « Fiduciaire régional » afin de faciliter l'atteinte de l'équilibre budgétaire des établissements publics de Laval ou du nouvel établissement régional de Laval.

## **COÛT DE SYSTÈME SPÉCIFIQUE 2014-2015**

Le conseil d'administration a accepté que soit alloué au CSSSL de Laval et au Centre jeunesse de Laval des sommes récurrentes maximales respectivement de 700 000 \$ et 69 400 \$ afin de couvrir l'accroissement des coûts de médicaments et fournitures médicales et chirurgicales.

Le conseil a également donné son accord pour réserver le résiduel de l'enveloppe s'élevant à 57 000 \$ afin de l'allouer au budget de fonctionnement des dossiers de « Capacité d'accueil ».

### **AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE « PROJET DE CONTINUUM RÉSIDENTIEL » POUR TROUBLE GRAVE DU COMPORTEMENT (TGC)**

Les membres ont accepté que soit alloué au CRDITED de Laval un montant maximal non récurrent de 331 207 \$ provenant de l'enveloppe régionale pour la résorption du déficit d'entretien de l'exercice 2014-2015 pour le réaménagement du milieu de vie « Projet de continuum résidentiel ».

### **QUITTANCE DES PRÊTS**

Le conseil d'administration a accepté qu'une quittance soit donnée à l'Hôpital juif de réadaptation et au CSSS de Laval à l'égard des prêts consentis pour des sommes non récurrentes respectivement de 1 362 491 \$ et 1 000 000 \$.

### **ANNULATION DE LA CIRCULAIRE RÉGIONALE À L'ÉGARD DES RECTIFICATIFS POSTBUDGÉTAIRES**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit annulée la circulaire régionale 2004-001 intitulée « Les rectificatifs postbudgétaires » datée du 18 octobre 2004, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2014.

### **MANDAT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (PDG) POUR LES SIGNATURES APRÈS LE 15 DÉCEMBRE 2014**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit mandaté le PDG de l'Agence de Laval à signer tout document afin de répartir tout résiduel de l'enveloppe budgétaire et des fonds affectés et régionalisés après le 15 décembre 2014 et ainsi respecter les dates prescrites de fermeture de l'exercice financier 2014-2015.

Les membres ont également accepté que soit produit un bilan de cette répartition lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

### **ENGAGEMENT CONTRACTUEL – ESPACES LOCATIFS AU 800 BOULEVARD CHOMEDEY À LAVAL**

Le conseil d'administration a donné son accord pour que soit alloué au CSSS de Laval – « Fiduciaire régional » pour l'exercice financier 2015-2016, une somme maximale non récurrente de 1 954 457 \$ afin de couvrir l'engagement contractuel de l'Agence de Laval, à l'égard des espaces locatifs du 800 boulevard Chomedey, tour A, à Laval jusqu'au 31 mars 2018.

### **PROVISION POUR FRAIS JURIDIQUES - POURSUITE**

Les membres du conseil d'administration ont accepté que soit allouée une somme maximale non récurrente de 569 000 \$ au CSSS de Laval, à titre de « Fiduciaire régional », afin de couvrir

les frais juridiques liés à la poursuite en cours (ressources informationnelles) et auxquels aura à faire face le nouvel établissement régional de Laval.

### **PROCHAINE RENCONTRE, LE LUNDI 23 FÉVRIER 2015 À 19 HEURES**

Les documents du conseil d'administration sont disponibles sur demande. Le CA en bref est une publication de la Direction générale, service des communications.

Pour commentaires ou renseignements :

Courriel : [communication.agencelaval@ssss.gouv.qc.ca](mailto:communication.agencelaval@ssss.gouv.qc.ca)

Téléphone : 450 978-2000

Site Web/Documentation : [www.lavalensante.com](http://www.lavalensante.com)

ISSN : 1496-7413 (imprimé) 1496-7421 (en ligne)